

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du 13 mars 2012

Délibération n° CA-2012-02

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10-5°,

Vu l'article R.321-22 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'instruction codificatrice n° 99-131-M9-51 du 27 décembre 1999 portant règlement budgétaire et comptable des établissements publics fonciers,

Vu le compte financier de l'exercice 2011,

Sur proposition du directeur général,

DÉCIDE

- d'affecter, conformément à la nomenclature comptable de l'instruction précitée, le résultat de l'exercice 2011 dressé au 31 décembre 2011, tel qu'il figure au compte 120 « Résultat de l'exercice (bénéfice) » pour 13 188 362,26 euros au compte 1068 « Autres réserves » pour 13 188 362,26 euros.

Le Président du conseil d'administration

Jean-François MACAIRE
Président du Conseil d'Administration

Transmis pour approbation

à Monsieur le Préfet de Région

Poitiers, le **18 MARS 2012**

Le Préfet,


Yves DASSONVILLE